



COMMUNE DE SIMANDRE

76, place de la mairie
71290 SIMANDRE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le 2 septembre 2021 à 19h00 à la mairie (16 présents), 2 absents excusés ayant donné pouvoir, avec pour secrétaire de séance : Mme Marine MERMOZ.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 23 juin 2021 et après en avoir délibéré,

1. **ACCEPTE** un virement de crédit sur le budget communal et assainissement :
 - ♦ du compte 139111 chapitre 40 au compte 13111 (subvention d'équipement) la somme de 955 € pour permettre une régularisation à la suite d'une erreur d'imputation de compte ;
 - ♦ du compte 2135 opération 91 (budget investissement : aménagements de construction) au compte 2188 (budget investissement : autres immo corporelles) la somme de 15 000 € pour permettre l'achat d'un broyeur aux services techniques.
2. **FIXE** la redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux Orange au titre de l'année 2021. La commune versera au titre de sa contribution 2020 au Fonds de Mutualisation Télécom (FMT), géré par le SYDESL, la somme de 3 364,40 € équivalente au produit de la RODP.
3. **ACCEPTE** de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet (24 heures) à compter du 27/09/2021 en raison de l'installation d'une agence postale communale au sein des locaux de la mairie. . **CHARGE** Monsieur le maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent. **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération sont prévus au budget.
4. **AUTORISE** le recrutement d'un agent technique au groupe scolaire à temps non complet (16/35ème), pour une durée de 1 an pour faire face à un départ en retraite.
5. **DÉCIDE** de stagiairiser un agent déjà en place au groupe scolaire suite à un départ à la retraite, à temps non complet annualisé à 27 heures à compter du 01/09/2021. **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget.
6. **DÉCIDE** d'adhérer au contrat du centre de gestion 71 souscrit auprès de AG2R Prévoyance – GRAS SAVOYE pour la couverture des obligations statutaires concernant l'agents de la commune affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 01/01/2022. **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le certificat d'adhésion et effectuer les démarches nécessaires. **RAPPELLE** que les crédits sont prévus au budget.
7. **ADOpte** le projet de renforcement du réseau électrique situé "Chemin de la Source" présenté par le SYDESL. **DONNE SON ACCORD** pour subventionner à hauteur de 80 % dans la limite de 10 000 €. **DIT** que le coût restant de ce renforcement sera pris en charge par le pétitionnaire. **PRÉCISE** que cette contribution communale s'appliquera pour tous les projets futurs des professionnels de Simandre. **DIT** que cette contribution communale sera inscrite au budget communal au compte 204182 et mise en recouvrement au SYDESL.
8. **ENTÉRINE** le choix de la commission assainissement concernant la proposition des entreprises SYNTEA et GUINOT relative à l'appel d'offres du marché de travaux de réhabilitation de la station d'épuration du bourg de Simandre pour un montant de 576 984,85 € H.T. **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document afférent à ce marché et **LANCER** les travaux.
9. **ENTEND** diverses informations et questions :
 - Divers remerciements (décès, travaux de réfection du calvaire à Raimbos).
 - Prévision d'évolution de la présence des médecins du centre départemental de santé (travaux à prévoir pour la mise en service du 2^{ème} cabinet médical).

COMMUNE DE SIMANDRE

- Avancement des travaux dans la mairie pour intégrer l'agence postale communale au 11 octobre 2021.
- Informations sur l'avancement du projet de réhabilitation « maison Berthier » et du projet de résidences en collocations « Ages et Vie ».
- Prochaine réunion de conseil fixée au 30/09/2021.

SÉANCE LEVÉE à 21H00.

Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 8 septembre 2021 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Le Maire,

Christophe GALOPIN.

La secrétaire de séance,

Marine MERMOZ.



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. MERMOS', written over a set of horizontal lines.